

## PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 MAI 2022

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie.

Présents : Mme ORTEGAT Christine, Maire, MM GRAVELLE François, BIENAIME Gérard, ELOY Gérard, adjoints. Mmes LECLERCQ Christine, ROGER Camille, MM COUTARD Michel, ROUGEAUX Maxime et STACKLER Laurent.

Excusés : MM MISER Philippe et PARPAILLON Nicolas.

Secrétaire de séance : M. ROUGEAUX Maxime.

### **1- Approbation du Procès-Verbal du 27 janvier 2022**

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, ont approuvé le procès-verbal du 31 mars 2022.

### **2- Compte-rendu des commissions externes et internes**

- **06/04/22 : SIEAB (Syndicat des Eaux)** Vote du Budget Défense Incendie et Eau potable. Du fait des hausses des prix de l'énergie, il faut s'attendre à une augmentation du prix de l'eau. De nombreux dossiers de recouvrement ne sont pas clôturés malgré les actions de relance de la trésorerie ou des huissiers. Il conviendra de trouver une solution pour l'étanchéité de la mare de la rue d'Achy qui relève de la compétence de la commune.
- **SE60 (Syndicat d'énergie)** : L'accent est mis sur la production d'énergie pour économiser (panneaux solaires à partir de 20m<sup>2</sup>) mais aussi sur l'isolation qui peut faire diminuer les factures.
- **12/04/2022 : SMOTHD** : Environ 250 personnes présentes pour le vote du budget. Il est prévu de demander obligatoirement aux techniciens fibre de prendre une photo avant et après leur intervention à la suite de nombreuses destructions de réseaux par les sous-traitants peu ou pas formés. Le syndicat pourra ainsi se retourner contre les prestataires en cas d'avarie.
- **05/04/2022, SIRS** : Approbation des comptes 2021 et vote du budget primitif 2022. Participation de La Neuville au prorata du nombre d'enfants (31 sur 84) soit 18 441€. La subvention aux coopératives scolaires s'élève à 20€/élève. Le problème des impayés cantine est à nouveau soulevé. Les parents concernés sont priés de régulariser leur situation. Problème de remplacement des agents qui ont des statuts différents : Mme Decherf évoque la possibilité d'étudier l'embauche d'un agent remplaçant titulaire par le Centre Social. Il va falloir également envisager l'embauche d'une ATSEM (à temps partiel ?) pour accompagner les Grandes Sections qui vont aller à Haute-Epine à la prochaine rentrée. Les tablettes (2 jeux de 6) ont été réceptionnées et circulent dans les écoles. Les PC quant à eux devraient arriver d'ici peu.
- **26/04/22 : Commission communication de La Neuville** : Préparation du bulletin prévu pour juin 2022. Nouvelle réunion prévue le 24 mai 2022.
- **28 /04/22 : Colloque PAT/CCPV**. Très peu de participants (40 sur 200 invités) pour ces ateliers de préparation du Plan Alimentation Territorial. Objectif : après restitution des enquêtes, faire apparaître dans chaque groupe de travail les points forts, points faibles, opportunités, menaces, axes pour le PAT pour faire appliquer la Loi EGALIM.
- **03/05/22 : CoPil Hétopmesnil** : Bilan de la première phase d'étude du cabinet Volterre et discussion-échange avec les différents partenaires.
- **09/05/22/ Conseil Communautaire CCPV**
  - Réalisation d'un atlas de la biodiversité sur les communes de la vallée du Thérain
  - Approbation des actions du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) : L'objectif est de faire baisser la consommation d'énergie de 34% par rapport à 2010 en augmentant le taux de couverture des énergies renouvelables et en diminuant les émissions de gaz à effet de serre. L'accent est mis sur l'isolation, la mobilité durable, la plantation de haies et le « consommer local ».
  - Projet de résidence artistique à Hétopmesnil : demande de subventions en cours
  - Divers : les Restos du cœur cherchent des bénévoles !
- **17/05/22 ADTO** : Présentation d'un projet d'agrandissement de la salle des fêtes. Il faudra vérifier le fonctionnement de la ventilation double flux (condensation, fuite ?). La première estimation semble très élevée. (entre 500 et 600 000€)

### **3- Proposition de financement des travaux de la mairie**

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que les travaux de la rénovation énergétique du bâtiment mairie/école sont en cours. Une demande de proposition financière a été demandée au Crédit Agricole. Madame le Maire en fait lecture en déclinant les propositions sur 3 et 5 ans.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal décident à l'unanimité des présents :

- **de solliciter** auprès du Crédit Agricole de Brie Picardie le financement de l'opération citée précédemment, pour **un prêt d'un montant de 25 000 euros, sur 5 ans, au taux fixe de 1.50 %**. La mise à disposition des fonds est prévue au plus tard 3 mois après la signature du contrat. La première échéance se fera l'année suivante. Les frais de dossier sont de 100 euros, et les intérêts cumulés de 1 136.17€.
- **de prendre** l'engagement d'inscrire en priorité chaque année, en dépenses obligatoires à son budget, les sommes nécessaires au remboursement des échéances de ce prêt,
- **d'autoriser** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### **4- Proposition de changement d'opérateur pour les données cadastrales**

Les données cadastrales de chaque commune sont mises à jour chaque année. Les fichiers sont alors mis à la disposition des communes mais la lecture ne peut se faire sans un logiciel spécifique. Vu les difficultés rencontrées avec l'AGEDI, vu la nécessité d'avoir recours à ces matrices, considérant le devis présenté par Environnement Numérique, le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Mme le Maire à signer le devis d'Environnement Numérique,
- Autorise Mme le Maire à résilier l'adhésion à l'AGEDI.

### **5- Clôture de la régie**

Considérant la réactivation du comité des fêtes qui sera chargé notamment de gérer la fête communale, et que la régie de recettes n'est plus nécessaire, le conseil municipal DÉCIDE de clôturer la régie de recettes « fête communale » à compter du 17 mai 2022.

### **6- Modification des statuts de la CCPV**

La modification concernant les statuts concerne l'adresse du siège social qui est 3 rue de Grumesnil BP30 60220 Formerie et non plus place Barbier 60210 Grandvilliers. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, ADOPTE la modification des statuts de la Communauté de Communes de la Picardie Verte.

### **7- Approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Thérain**

Dans le cadre de l'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant du Thérain, il est à présent nécessaire d'approuver son-périmètre par un arrêté inter-préfectoral afin de procéder ensuite au travail d'élaboration du SAGE. Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'adopter le projet de périmètre du SAGE.

### **8- Modalité de publicité des actes**

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel (délibérations, décisions et arrêtés) sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune afin d'une part de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal DECIDE d'adopter la **publicité par affichage en mairie**.

### **09 – Questions diverses**

- 1) **La kermesse** des écoles aura lieu le dimanche 26 juin 2022 place de la salle des fêtes. De nombreuses animations seront prévues (spectacle des enfants d'Achy et Haute-Epine, jeux, promenades en poney, démonstration de korfball...) Une autorisation de vente de boissons est demandée ainsi que l'installation de barrières pour délimiter les espaces.

- 2) Il est demandé où en est la situation de l'éventuelle implantation d'éoliennes sur le territoire. A l'heure actuelle il n'y a plus de projets pour La Neuville sachant que la dernière entreprise avait été prévenue du refus de la majorité du conseil municipal.
- 3) Il semblerait qu'un poteau électrique ait été ouvert au bout de la rue d'Achy. Il sera demandé à l'agent communal de sécuriser les lieux.
- 4) L'arbre qui a été coupé rue Prudhomme l'a été parce qu'il gênait la visibilité.
- 5) La modification de lieu de l'arrêt de car des lycéens rue Prudhomme est en cours. La Région souhaiterait le déplacer rue Verte avant le panneau « STOP ».
- 6) Les démarches pour faire démolir la maison du 18 rue d'Achy sont toujours très compliquées. Des conseils ont été pris auprès de la CCPV, du Tribunal, de l'Union des Maires de l'Oise mais pour le moment rien n'a abouti. Le conseil municipal décide de lancer en parallèle la procédure de « bien sans maître » pour récupérer le terrain et surtout la compétence pour procéder à la mise en sécurité des lieux et des bâtiments mitoyens.
- 7) La visite des jardins se terminera par une petite collation organisée par Christine Leclercq le samedi 11 juin 2022.
- 8) Le conseil municipal propose d'organiser une réunion pour la réactivation du **Comité des fêtes le mardi 28 juin 2022 à 20h à la salle des fêtes**. Toutes les bonnes volontés y sont conviées. L'idée de tirer un feu d'artifice est à étudier depuis que des particuliers locataires de la salle des fêtes en ont fait profiter le village début mai.
- 9) La question de la vitesse est à nouveau abordée. Malheureusement, les routes de la Neuville sont des départementales et la commune n'est pas libre de les aménager à sa guise. Des réflexions sont menées pour sensibiliser les automobilistes récalcitrants à respecter le code de la route.
- 10) Une proposition musicale est suggérée pour la fête de la musique mais vu son coût ce projet est repoussé à d'autres occasions comme la fête communale par exemple.
- 11) Des réclamations sont faites par rapport aux effaroucheurs à corbeaux qui ont fonctionné toute la nuit du samedi 14 au dimanche 15 mai 2022.
- 12) Les prochains conseils municipaux sont prévus **jeudi 30 juin et jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 20h00**

La séance est levée à 23 heures 15.